

Ministère de la culture et de la  
communication



Unité  
Départementale  
de  
l'Architecture et  
du Patrimoine  
du Morbihan

Ville de Carnac



## PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES

### PDA n°15 *Monuments Historiques* dit

- **Chambre dolménique et menhir, classé le 10-07-1933**
- **Dolmen de Roch-Feutet, classé par liste de 1889**

Référence Patriarche n°560 340 014 -560 340 016

#### **DOSSIER D'APPROBATION**

*Conseil Municipal du 02/06/2022*

*Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 02/06/2022*



Le Maire,

Olivier LEPICK



Bernard WAGON, architecte du patrimoine  
Valérie ROUSSET, historienne de l'Art  
Adeline SILLAS, urbaniste GHECO



## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>I – Les monuments historiques : Dolmens .....</b>	<b>5</b>
<b>II – Les monuments historiques et leur rapport au lieu.....</b>	<b>14</b>
<b>III - Le rapport à l’AVAP .....</b>	<b>20</b>
<b>IV - Le Périmètre Délimité des Abords (PDA).....</b>	<b>21</b>

# Introduction

*En application de :*

- L'ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 relative aux Monuments Historiques (MH) et Espaces protégés.
- La loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000, notamment l'article 40.
- Le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux MH et Zones de Protection du Patrimoine, de l'Architecture et du Paysage (ZPPAUP). - La circulaire du 6 août 2004 relative aux PPM.
- La circulaire du 4 mai 2007 relative aux MH et aux ZPPAUP.
- La note d'octobre 2007 de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) sur la réforme des périmètres de protection autour des monuments historiques –
- Le code du Patrimoine, concernant les dispositions relatives aux immeubles adossés aux immeubles classés et aux immeubles situés dans le champ de visibilité des immeubles classés ou inscrits, Article L.621-30-1.
- Le code de l'Environnement, relatif au champ d'application et objet de l'enquête publique, notamment les articles L 123-1 et suivants, et les articles R 123-1 et suivants.
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création à l'architecture et au patrimoine, notamment à l'article 75, modifiant le code du patrimoine aux articles L.621-30 et L.621-32 portant sur les « abords » et R.621-92 à R .621-95
- Le décret n°2017-456 du 29 mars 2017.

PDA n°**15** portant sur les abords des monuments historiques dit,

- **017 - Chambre dolménique et menhir, classé le 10 juillet 1933**
- **016 - Dolmen de Roch-Feutet, classé par liste de 1889**
- **014 - Dolmen et menhir du Clos Pernel**

Situés sur la commune de Carnac.

La proximité des sites archéologiques, dans le secteur, justifie un seul PDA pour les 3 monuments historiques classés ou inscrits.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- le plan de PDA
- la notice



## I.b – Fiches Mérimée

### **14-Chambre dolménique et menhir, classé le 10-07-1933**

#### **Désignation**

Dénomination de l'édifice : Dolmen

Titre courant : Chambre dolménique et menhir

#### **Localisation**

Bretagne ; Morbihan (56) ; Carnac

Lieu-dit : Clos Pernel

#### **Historique**

Siècle de la campagne principale de construction : Néolithique

#### **Protection**

Nature de la protection de l'édifice : Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice : 1933/07/10 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice : Chambre dolménique et menhir (cad. G 495) : classement par arrêté du 10 juillet 1933

Nature de l'acte de protection : Arrêté

Précisions sur les éléments protégés : Menhir

Intérêt de l'édifice : À signaler

#### **Statut juridique**

Propriété privée

Référence de la notice : PA00091079

## **16-Dolmen de Roch-Feutet, classé par liste de 1889**

Source : fiche Mérimée

### **Désignation**

Dénomination de l'édifice : Dolmen, site archéologique  
Titre courant : Dolmen de Roch-Feutet

### **Localisation**

Bretagne ; Morbihan (56) ; Carnac

### **Historique**

Siècle de la campagne principale de construction : Néolithique

### **Protection**

Nature de la protection de l'édifice : Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice : 1889 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice : Le dolmen de Roch-Feutet (cad. G 511) : classement par liste de 1889

Nature de l'acte de protection : Liste

Intérêt de l'édifice : À signaler

Observations concernant la protection de l'édifice  
18 04 1914 (J.O.).

### **Statut juridique**

Statut juridique du propriétaire : Propriété de l'Etat

Affectataire de l'édifice : Ministère chargé de la culture

Précisions concernant l'affectataire de l'édifice : Édifice géré par le CMN (Centre des Monuments Nationaux)

Référence de la notice : PA00091094





**17-Dolmen de la Madeleine****Désignation**

Dénomination de l'édifice : Dolmen, site archéologique  
Titre courant : Dolmen de La Madelein

**Localisation**

Bretagne ; Morbihan (56) ; Carnac

**Historique**

Siècle de la campagne principale de construction : Néolithique

**Protection**

Nature de la protection de l'édifice : Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice : 1900 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice : Le dolmen de La Madeleine (cad. G 490) : classement par liste de 1900

Nature de l'acte de protection : Liste

Intérêt de l'édifice : À signaler

Observations concernant la protection de l'édifice  
18 04 1914 (J.O.).

**Statut juridique**

Statut juridique du propriétaire : Propriété de l'Etat

Affectataire de l'édifice : Ministère chargé de la culture

Précisions concernant l'affectataire de l'édifice : Édifice géré par le CMN (Centre des Monuments Nationaux)

Référence de la notice : PA00091092





# I.c- Fiche de l'inventaire du patrimoine archéologique de Carnac par le Service Régional de l'Archéologie (Stéphane Blanchet, AFAN, 2000)

## **14 -Chambre dolménique et menhir, classé le 10-07-1933**

### ***Dolmens et menhirs du clos Pernel***

N° Dracar : 2094 N° Patriarche : 56 034 014 AP

Lieu-dit : Kerguéarec

**Chronologie** : Néolithique **Nature du site** : Dolmens et menhirs **Inventeur** : W.C Lukis

**Description du site** : Situé au sommet d'une colline, l'ensemble du Clos Pernel est complexe. Il est constitué d'une structure quadrangulaire, sans couloir et formée de 11 petits supports. Il s'agit d'un dolmen inséré dans un tertre circulaire. Des dalles de couverture gisent à proximité. Les restes d'une seconde structure matérialisée par deux dalles plantées de façon jointive dans un tertre circulaire sont également visibles (dolmen ?). Trois menhirs, dressés dans un rayon d'une trentaine de mètres autour de ces structures, sont à noter. D'autres blocs observés à proximité semblent correspondre à des menhirs couchés.

**Environnement** : le site se trouve dans une lande boisée qui ne permet pas de l'observer finement.

**Etat de conservation** : Bon l'ensemble du secteur présente un potentiel archéologique important.

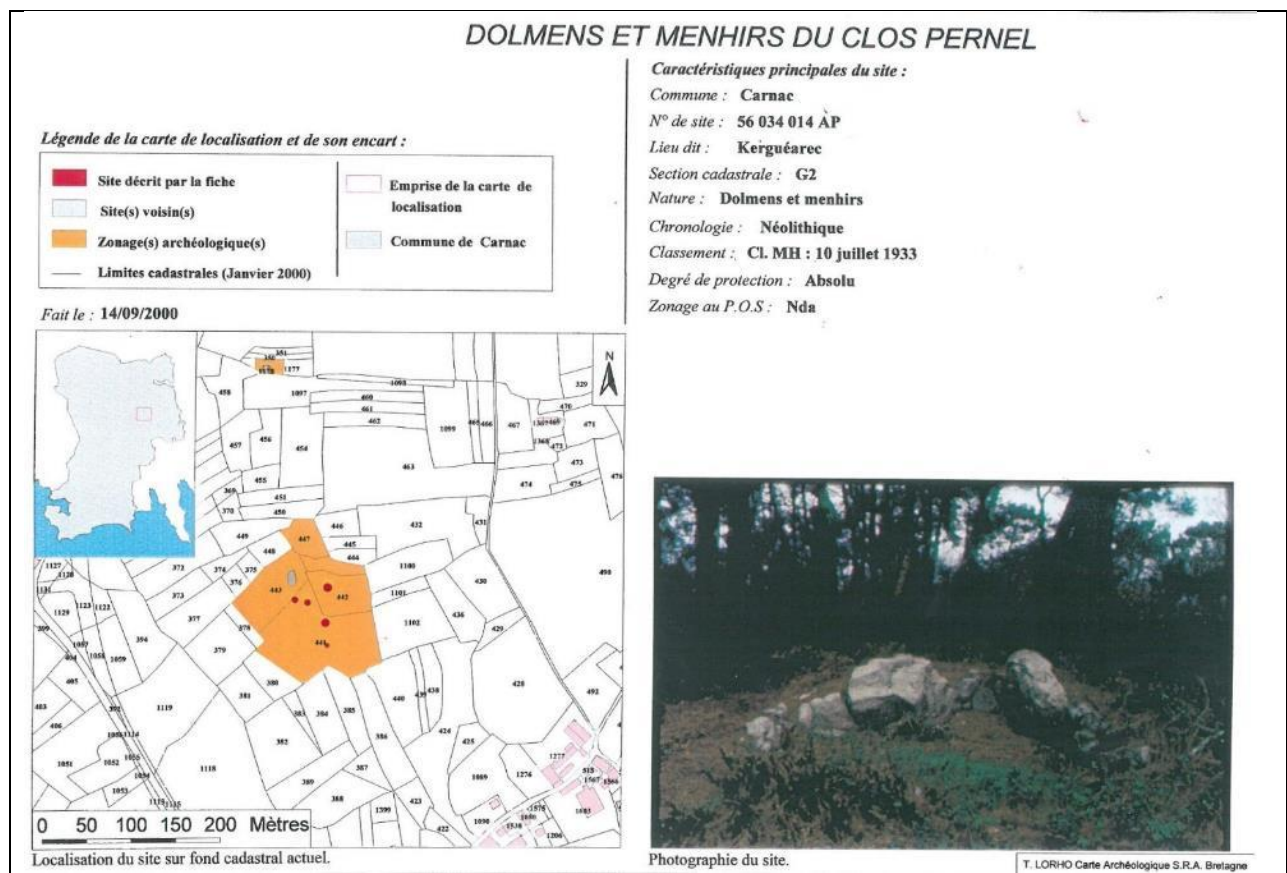
**Observations** : il s'agit d'un ensemble complexe qui n'a été exploré que partiellement.

**Restauration** : Z. Le Rouzic (1932)

**Fouille(s) et relevé(s)** :

J.Miln (1877)

Z. Le Rouzic (1932)



Extrait de la fiche de l'inventaire du patrimoine archéologique de Carnac par le SRA (Stéphane Blanchet), année 2000

## 16 - Dolmen de Roch-Feutet, classé par liste de 1889

N° Dracar : 2092 N° Patriarche : 56 034 016 AP

Lieu-dit : Kerguéarec

Chronologie : Néolithique Nature du site : Dolmen Inventeur : W.C Lukis

**Description du site :** Dolmen à couloir ouvert au sud-sud-est. La chambre est composée de 8 orthostats et le couloir de 2 piliers. Par ailleurs, la chambre présente un grand dallage. La table de couverture porte une croix gravée comme une marque de christianisation et des tentatives de débitage ancien. Le cairn semble relativement bien conservé.

**Environnement :** Le dolmen est situé à la lisière d'un sous-bois et en bordure d'une parcelle labourée. Le monument semble assez peu lisible.

**Etat de conservation :** Très bon état général. Pas de trace de dégradation.

**Observations :** il s'agit d'un des rares monuments de la région à avoir livré des restes humains et de chevaux apparemment incinérés. Le cairn dépasse l'emprise qui est propriété de l'état puisqu'il débordé sur la parcelle voisine. Cette dernière doit donc être protégée.

**Restauration :** Z. Le Rouzic (1887 et 1927)

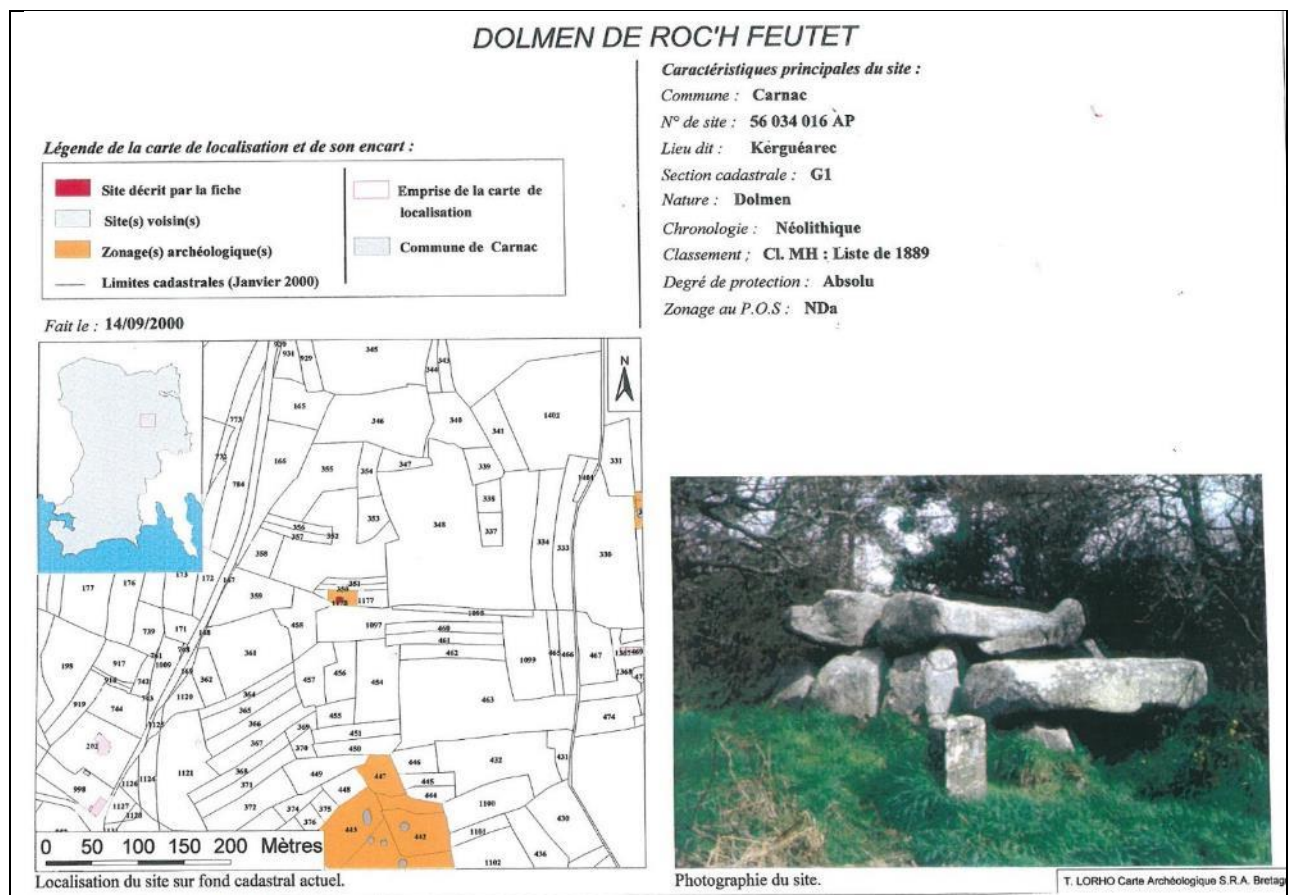
**Fouille(s) et relevé(s) :**

C. Le Pendu (1873)

J. Miln (1877)

Z. Le Rouzic (1887 et 1927)

C. Obeltz



Extrait de la fiche de l'inventaire du patrimoine archéologique de Carnac par le SRA (Stéphane Blanchet), année 2000

## 17 - Dolmen de la Madeleine, classé par liste de 1900

N° Dracar : 2091 N° Patriarche : 56 034 017 AP

Lieu-dit : Kerguéarec

Chronologie : Néolithique Nature du site : Dolmen Inventeur : Inconnu

**Description du site** : Dolmen à couloir court. Il est composé d'une dalle de couverture inclinée au sud-est qui repose sur des piliers massifs. Un grand dallage marque l'emplacement de la chambre et des cupules ornent la dalle de couverture. La base du cairn est encore visible.

**Environnement** : Le dolmen est situé dans une prairie et subi des dégradations régulières par les bovins (piétinements). Le cairn et le couloir sont particulièrement endommagés.

**Etat de conservation** : L'état général du monument est moyen et risque de se dégrader rapidement s'il n'est pas protégé du bétail.

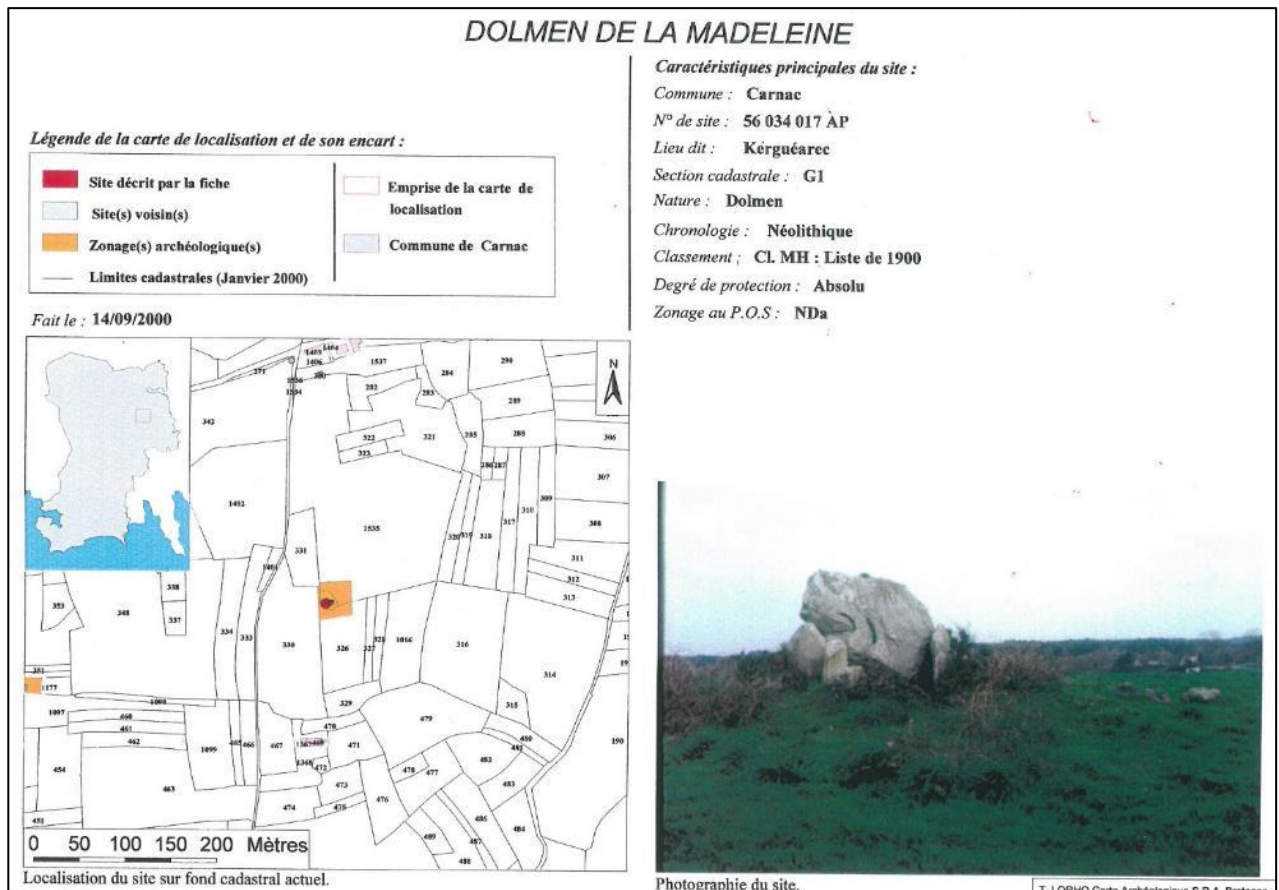
**Observations** : La base du tumulus déborde du terrain acquis par l'état. Une partie des parcelles 324 et 326 est donc protéger.

**Restauration** : Aucune restauration référencée

**Fouille(s) et relevé(s)** :

W.C. Lukis (1866)

F. Gaillard (1883)





## I.d- Caractéristiques des monuments

### **Dolmen de Roc'h Feutet**

Le monument en lisière de bois est un dolmen à couloir dont la chambre, composée de huit orthostates et de deux tables, est desservie par un couloir de deux orthostats supportant une table, ouvert au sud-est.





### **Chambre dolménique et menhirs de Clos Pernel**

Le site est constitué d'un dolmen de structure quadrangulaire formée de 11 orthostates pris dans un grand tertre circulaire. Des dalles plantées pourraient situer une autre structure qu'environnent plusieurs menhirs.



### **Dolmen de la Madeleine, classé par liste de 1900**



*Ph BW/VR 16/07/2017*



## II – Le monument historique et son rapport au lieu

### II.a – L'actuel périmètre de 500 m



Localisation du MH et de son périmètre de 500 m

## II.b – Les abords

### 1. Le territoire historique

Les deux sites s'inscrivent dans un espace naturel excluant toute occupation bâtie.



Carte de Cassini vers 1780

Carte de Cassini



Carte d'Etat-Major (1820-1866)

La carte d'Etat major



Le cadastre napoléonien de 1833. Au nord, le dolmen de Roc'h Feutet, au sud le site de Clos Pernel.

Le cadastre napoléonien de 1833



## 2. Les abords et le paysage et justification du périmètre

Les abords de la chambre dolménique et des menhirs du clos Pernel

Le monument historique est situé dans un bois bordé par des espaces agricoles. Depuis les champs il n'existe pas de vue directe.



Photo GHECO 2017

Les abords du dolmen de Roc'h Feutet.

Le monument est implanté en interface avec un bois et une prairie, ce dernier est visible depuis l'espace ouvert agricole, et perceptible depuis le chemin rural.



Photo GHECO 2017

## 3. Champ de visibilité







Photo GHECO 2017

**A.** Vue depuis le chemin de desserte de la chapelle de la Madeleine



Photo GHECO 2017



**B.** Les vues sur les mégalithes de Clos Pernel depuis le bois.





Photo GHECO 2017

**1.** Vue depuis le chemin rural vers le dolmen de Roc'h Feutet



Photo GHECO 2017

**2.** Vue depuis le chemin rural vers la D186



Photo GHECO 2017

**3.** Dolmen de Roch'Feutet, depuis la chapelle de la Madeleine



Le dolmen de la Madeleine, dominant le paysage, depuis le point n°1.

Photo GHECO 2017



Vue sur le dolmen de la Madeleine, depuis la chapelle et son enclos.

En arrière plan, l'exploitation agricole proche.

Photo GHECO 2017



#### 4- Le PDA

- 014 - Dolmen et menhir du Clos Pernel
- 016 - Dolmen de Roch-Feutet, classé par liste de 1889
- 017 - Chambre dolménique et menhir, classé le 10 juillet 1933

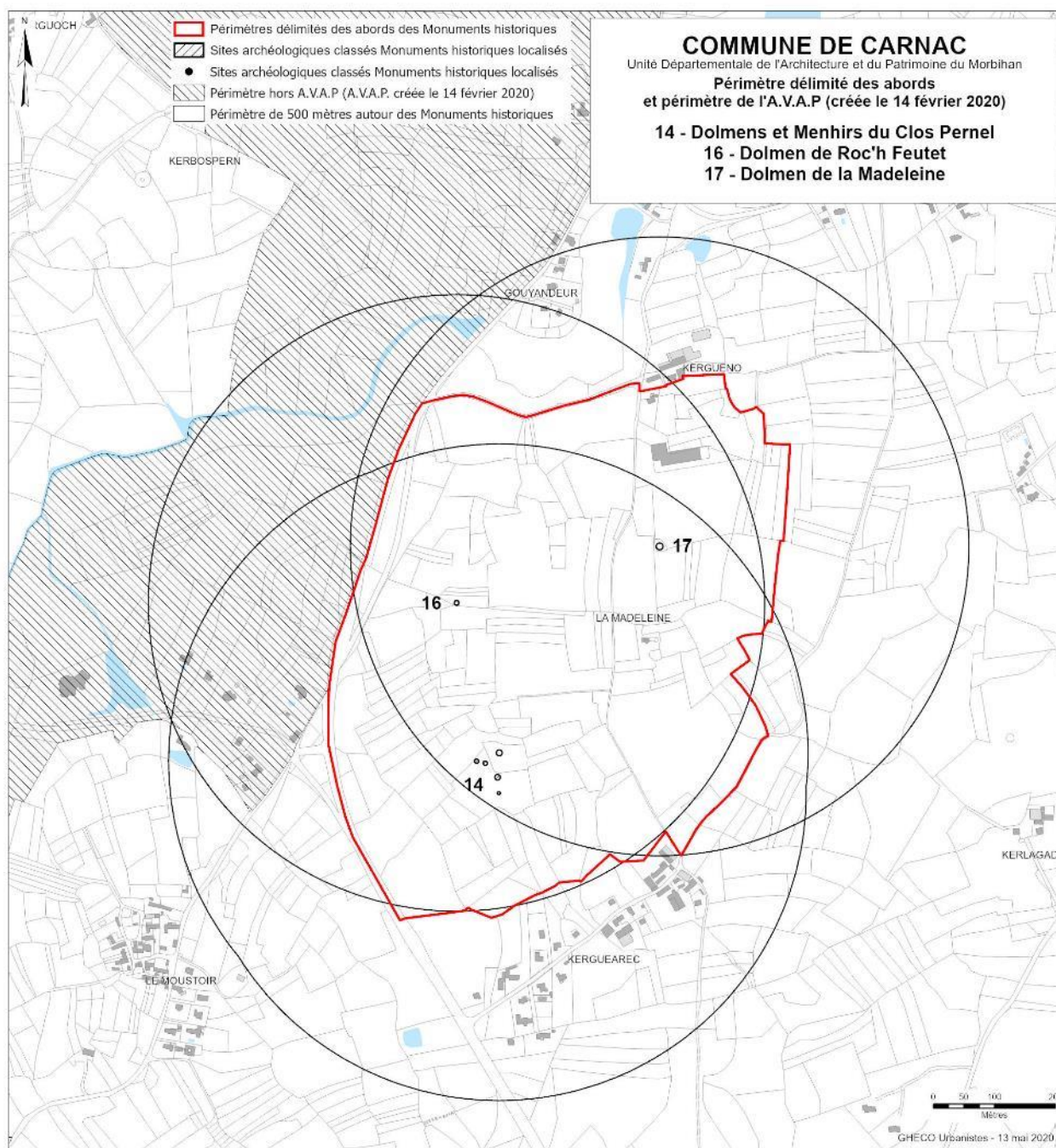


Le PDA couvre tout l'espace ouvert agricole, les bandes boisées et les bordures de masses boisées périphériques. La chapelle de la Madeleine et l'ensemble des bâtiments agricoles de Kerguenos se situent dans le périmètre adapté. Le hameau de Kerguéarec est exclu, protégé des vues directes par des masses boisées.



### III- Le rapport à l'AVAP

Le PDA est intégralement inscrit dans le périmètre de l'AVAP.



Une majeure partie du bâti neuf épars situé à l'ouest (dans la partie hachurée au plan ci-dessus) n'entre pas dans le champ du patrimoine architectural et urbain, tel que reconnu au Site Patrimonial Remarquable.

La modification de périmètre de 500m permet de mettre en phase le SPR (parties en blanc sur le document ci-dessus) et la protection des abords et de soustraire ces parties de quartiers récents de l'instruction administrative au titre des abords.

Le périmètre délimité des abords se trouve entièrement inclus dans l'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine et de l'Architecture (AVAP) en Site Patrimonial Remarquable (SPR). De ce fait l'instruction administrative des projets de construction et d'aménagement se fait en application du règlement de l'AVAP.

## IV- Le Périmètre Délimité des Abords (PDA)

